

**CONGRÈS
ANNUEL** | 2025
Patinage Québec

Programme d'étude de Patinage Québec



**PATINAGE
QUÉBEC**



ATELIER PROGRAMME D'ÉTUDE DE PATINAGE QUÉBEC



- La raison d'être d'un Programme SE est de permettre à un élève-athlète de concilier ses objectifs scolaires et sportifs à la condition qu'il accorde la priorité à sa réussite scolaire.
- Le bien-être de l'élève-athlète doit primer pour que son développement global soit assuré.
- Être entraîneur dans un programme PEP c'est être gestionnaire



ATELIER PROGRAMME D'ÉTUDE DE PATINAGE QUÉBEC



Distribution des tâches au bureau

- Anne Desjardins, dossier PEP Québec
 - Renseignements généraux sur les PEP Québec;
 - Renseignements sur le fonctionnement des OSA;
 - Communication avec les établissements d'enseignement;
 - Gestion des ententes PEP Québec;
 - Documents à produire dans le cadre des PEP Québec;
 - Guide des PEP Québec;
 - Autres renseignements;
- Myriane Samson, dossier des athlètes
 - Planification annuelle d'un patineur/équipe;
 - Bulletins sportifs d'un patineur;
 - Identification des athlètes.



DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- Mise à jour et avancement de Patinage Québec dans les signatures des d'ententes 2025-2030 (Anne)
- Définitions des PEP Québec (Anne)
- Identification des athlètes (Myriane)
- Définitions des termes du ministère (Nathalie)
- Obligation des organismes sportifs affiliés (OSA) pour les prochaines saisons (Anne)
- Attentes de Patinage Québec envers les OSA (Nathalie & Myriane & Anne)
- Résiliation des ententes PEP Québec (Anne & Nathalie)
- Guide des PEP Québec (Anne)
- Question?



MISE À JOUR ET AVANCEMENT DE PATINAGE QUÉBEC DANS LES SIGNATURES DES ENTENTES 2025-2030

Étapes préparatoires en vue de la signature des ententes
3 Webinaires avec des échéanciers précis
(juin, juillet et septembre 2024)

- 17 rencontres personnalisées à part des appels téléphoniques pour aider à la mise à jour;
- 27 OSA sur 34 sont conformes en date du 25 avril 2025;
- 61 ententes signées et environ 40 à venir.

Date limite = 31 mai 2025



DÉFINITIONS DES PEP QUÉBEC

TABLEAU ÉNUMÉRANT LES QUATRE (4) PEP QUÉBEC

Programmes	Niveaux scolaires
Apprenti-Athlète (AA)	4 ^e à 6 ^e année primaire
Sport-études (SE)	Secondaire
Alliance Sport-études (ASE)	Collégial ou universitaire
Concentration études en patinage artistique (CEPA)	Secondaire



SCOLARISATION À DISTANCE AU SECONDAIRE

Critères

- Être un élève-athlète de haut niveau;
- Poursuivre son parcours académique tout en continuant d'évoluer dans sa ou ses discipline(s) sportive(s);
 - Nombre élevé d'heures d'entraînement;
 - Séjours prolongés ou récurrents à l'extérieur.

But

- Éviter que l'élève-athlète ait à choisir entre la poursuite de ses études et la pratique du patinage de haut niveau.
- Maintenir une qualité de vie équilibrée entre le sport, les études et les autres activités.



DÉFINITIONS DES PEP QUÉBEC

L'identification appartient à l'athlète. Les PEP Québec appartiennent à l'OSA.

TABLEAU DE L'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES ET DES PROGRAMMES

Identification/Programme	AA	SE	ASE	CEPA
Aucune identification	Accepté	Accepté dans le 25% permis Attention à la sécurité	Accepté dans le 25% permis Attention à la sécurité	Accepté
Apprenti-Athlète	Accepté	Accepté Attention à la sécurité	Accepté Attention à la sécurité	Accepté Attention à la sécurité
Espoir, Relève, Élite ou Excellence	Accepté Attention à la sécurité	Accepté	Accepté	Accepté

Attention! Si vous avez différentes disciplines sur la glace, le nombre de patineurs admis doit être réduit.



IDENTIFICATION DES ATHLÈTES - PROCÉDURE

- Excellence
- Élite
- Relève
- Espoir
- Apprenti *

- Une analyse et une révision sont effectuées annuellement pour s'assurer que nos critères suivent l'évolution des patineurs. Ils sont par la suite adoptés par les membres du CA et approuvés par le Ministère.

- La mise à jour de la liste des identifications pour la nouvelle saison s'effectue le 1^{er} juillet de chaque année.

- Pour déterminer l'identification, nous prenons en considération l'âge des athlètes au 1^{er} juillet de la saison en cours.

- La compilation des résultats pour l'identification 2025-2026 se fait sur une période de 24 mois, soit du mois d'août 2024 au mois de juin 2026.

- Tous les athlètes qui ne respectent pas les exigences requises se verront retirer leur identification à la fin décembre.



IDENTIFICATION DES ATHLÈTES - CRITÈRES

En lien avec le programme de développement

Excellence

- Nombre: Indéfini
- Les athlètes qui reçoivent un brevet de Sport Canada seront automatiquement identifiés Excellence

Élite

- 8 Hommes
- 9 Femmes

Relève

- 8 Hommes
- 9 Femmes

L'athlète doit être âgé de 12 ans et plus;

L'athlète doit être inscrit au programme de DEV de Patinage Québec de l'année en cours et sélectionner selon l'ordre de priorisation.



IDENTIFICATION DES ATHLÈTES - CRITÈRES

ESPOIR

- Total: 494 athlètes
- 368 athlètes en Simple
- 2 athlètes ont atteint leur pointage en STAR

Apprenti

- Total: 148 athlètes
- 132 athlètes en Simple
- Aucun athlète a atteint leur pointage en STAR

Identification par AGE/ SIMPLE seulement	Nb d'athlète qui ont atteint ce pointage technique	Nb d'athlète TOTAL en compétition provinciale 2024-2025 (25 avril 2025)	Pointage atteint en compétition STAR	Pourcentage
Moins de 10 ans au 1er juillet; 8 points Techniques	72	90	0	80%
Moins de 11 ans au 1er juillet; 10 points Techniques	49	56	0	88%
Moins de 12 ans au 1er juillet; 11 points Techniques	49	55	0	89%
Moins de 14 ans au 1er juillet; 12 points Techniques	126	134	1	94%
Moins de 15 ans au 1er juillet; 15 points Techniques	65	68	0	96%
Moins de 17 ans au 1er juillet; 18 points Techniques	93	100	1	93%
Moins de 19 ans au 1er juillet; 22 points Techniques	27	28	0	96%
19 ans et plus au 1er juillet; 27 points Techniques	17	17	0	100%
TOTAL	500	550	2	91%



DÉFINITION DES TERMES DU MINISTÈRE PROGRAMME SPORT-ÉTUDES

Un programme SE:

- vise à soutenir des élèves-athlètes identifiés par leur Fédération sportive reconnue, dans la pratique de leur discipline sportive et dans la réussite de leurs études au secondaire;
- Permet de concilier les objectifs scolaires et sportifs de l'élève-athlète, à la condition qu'il accorde la priorité à sa réussite scolaire;
- Fais primer le bien-être de l'élève-athlète pour assurer son développement global.



DÉFINITION DES TERMES DU MINISTÈRE ÉCOLE SPORT-ÉTUDES RECONNUE & ÉLÈVE-ATHLÈTE

- L'École Sport-études a obtenu une reconnaissance du ministre de l'Éducation et de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air lui permettant de mettre en œuvre le présent projet pédagogique particulier en Sport-études.
- L'élève doit être:**
 - Identifié de niveau « Espoir », « Relève », « Élite » ou « Excellence » par la Fédération sportive reconnue;
 - Inscrit dans un Programme SE dans une École Sport-études reconnues. Un élève-athlète en voie d'être identifié peut parfois être considéré par l'Organisme sportif affilié comme un **partenaire d'entraînement**;
 - Affilié à sa Fédération sportive reconnue.



DÉFINITION DES TERMES DU MINISTÈRE

ENCADREMENT SPORTIF

- L'encadrement sportif constitue l'ensemble des activités liées à la pratique sportive et prescrites par la Fédération sportive reconnue, comprenant notamment :
 - L'entraînement spécifique du sport, en salle de musculation et par le multisport;
 - Les cours théoriques liés au volet sportif;
 - La préparation physique;
 - Les séances de régénération;
 - L'entretien de l'équipement sportif;
 - La supervision par des outils multimédias;
 - Les déplacements occasionnés pour l'entraînement;
 - Toute autre activité liée à l'entraînement sportif dans un Programme SE.



DÉFINITION DES TERMES DU MINISTÈRE CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT MULTISPORT (CREM)

Un CREM doit:

- offrir des services aux athlètes de plusieurs disciplines sportives de sa région administrative;
- offrir des services scientifiques et médico-sportifs (SSMS) et un accompagnement pour les entraîneurs;
- cibler des ressources professionnelles compétentes pour les élèves-athlètes.

Il y a 8 CREM au Québec



DÉFINITION DES TERMES DU MINISTÈRE CALENDRIER DE PRODUCTION

- ❑ Liste des tâches fournie par le ministère de l'Éducation contenant des échéances à respecter par les partenaires concernés.
 - Septembre: Mise à jour du carnet des coordonnées du réseau Sport-études;
 - Septembre: Mise à jour de la liste des disciplines Sport-études pour chacun des établissements d'enseignement;
 - Septembre: Production de la liste de déclaration des élèves-athlètes;
 - Octobre: Validation de la liste de déclaration du statut des élèves-athlètes;
 - Mai: Entente pour l'année scolaire 2025-2026;
 - Juin: Rapport d'utilisation de la subvention pour les services périphériques ET Bilan des établissements d'enseignement.



DÉFINITION DES TERMES DU MINISTÈRE

SERVICES PÉRIPHÉRIQUES

- Les services périphériques sont complémentaires à l'encadrement sportif des élèves-athlètes inscrits à un Programme SE et comprennent :
- Les services professionnels (médecine, physiothérapie, kinésiologie, psychologie sportive ou préparation mentale, nutrition, thérapie sportive, massage, etc.);
- Les conférences à l'intention des élèves-athlètes;
- L'évaluation de la condition physique;
- La planification et la préparation physique;
- La préparation aux relations avec les médias et les commanditaires (dossiers de presse, portfolio et documents de commandites);
- Le perfectionnement des entraîneur.e.s;
- L'achat de logiciels spécialisés, d'appareils d'entraînement spécialisés (appareils de musculation, appareils d'entraînement cardiovasculaire, harnais, ballons suisses, planches d'équilibre, etc.).



OBLIGATIONS DES ORGANISMES SPORTIFS AFFILIÉS (OSA) POUR LES PROCHAINES SAISONS

- **Demeurer un membre en règle en tout temps;**
 - Faire ses déclarations d'impôts et déclarations annuelles;
 - Payer sa cotisation annuelle à Patinage Canada;
 - Avoir une preuve d'assurances responsabilités civiles de 2M\$.
- **Respecter les engagements et obligations indiqués à l'Annexe sportive signée;**
 - Formulaire PEP Québec à jour;
 - Bulletins sportifs;
 - Planifications annuelles du patineur/équipe;
 - Etc.
- **Mettre à jour les règlements généraux de son OSBL;**
Date limite = 30 avril 2027



OBLIGATIONS DES ORGANISMES SPORTIFS AFFILIÉS (OSA) POUR LES PROCHAINES SAISONS

- **Respect des procédures d'inscription des patineurs;**
 - Voir Aide-mémoire pour les clubs/écoles;
 - Code de protection de la vie privée;
 - Code de déontologie;
 - Avis de collecte de renseignements;
 - Clause sur le consentement à l'utilisation de l'image et autorisation de diffusion;
 - Fiche de suivi sur les commotions cérébrales;
 - Règlements de régie interne.
- Remettre sa Politique d'admission aux parents;
 - Critères d'admission;
 - Modalités de paiement;
 - Politique d'annulation ou remboursement;
 - Autres modalités.



OBLIGATIONS DES ORGANISMES SPORTIFS AFFILIÉS (OSA) POUR LES PROCHAINES SAISONS

- Respecter la Loi sur la sécurité dans les sports et son Règlement de sécurité;
- Vérifier les antécédents judiciaires des entraîneurs, des bénévoles et de l'Équipe de soutien intégré;
- Faire la formation offerte pour les établissements d'enseignement en matière de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Engager des entraîneurs respectant les critères requis;
- Accepter seulement les athlètes qui remplissent les critères d'admission;
- Assurer l'encadrement sportif.



OBLIGATIONS DES ORGANISMES SPORTIFS AFFILIÉS (OSA) POUR LES PROCHAINES SAISONS

Annexe sportive



ATTENTES DE PATINAGE QUÉBEC ENVERS LES OSA

- **Respect de ses obligations;**
- **Respect de l'Annexe sportive;**
 - Politique d'admission conforme;
 - Facture ventilée conforme;
 - Entente athlète/OSA signée annuellement;
 - Entente entraîneur/OSA signée annuellement;
 - Entente entraîneur-chef/OSA signée annuellement;
 - Planification annuelle du patineur/équipe;
 - Bulletin sportif;
 - Formulaire des PEP Québec;
 - Formation Respect & Sport pour le parent;
 - Formation en matière de lutte contre l'intimidation et la violence;
 - Rencontre de parents annuels;
 - Suivi de l'identification des athlètes;
 - Suivi des inscriptions aux PEP Québec tous au long de la saison;
 - Respect du 75% d'athlètes identifiés pour le programme Sport-études;
 - Avoir des entraîneurs en règle avec Patinage Québec et Patinage Canada.



ATTENTES DE PATINAGE QUÉBEC ENVERS LES OSA

PLANIFICATIONS ANNUELLES & BULLETINS

- Avoir les outils technologiques nécessaires pour bien utiliser les documents de Patinage Québec et être capable de remplir ses obligations. (Ordinateur, Microsoft Office);
 - Utiliser les outils de référence (MDA de Patinage Québec);
 - Utiliser le Guide des PEP Québec.
- Présentation du nouveau format simplifié du plan annuel;
- Présentation du nouveau format simplifié du bulletin;
- Ces documents incluent maintenant le formulaire PEP Québec.



RÉSILIATION DES ENTENTES PEP QUÉBEC

Nouvelles ententes PEP Québec 2025-2030, c'est un privilège!

- Attentes du ministère définies;
- Attentes de Patinage Québec définies;
- Obligations claires;
- Reddition de compte précise.

Possibilité de résiliation des ententes si les obligations ne sont pas respectées et la reddition de compte n'est pas faite dans les délais.



GUIDE DES PEP QUÉBEC

- Mise à jour le Guide d'accompagnement du mandataire;

NOUVEAU NOM: Guide des PEP Québec

- Disponible sous peu.



QUESTIONS ?





PATINAGE
QUÉBEC